



Déchets

Actualités d'ici

Suite à l'avis favorable du Conseil d'État, saisi par le gouvernement à la demande du préfet, le ministre de l'Intérieur a signé un décret le 23 mai 2005 déclarant d'utilité publique le projet du VALTOM et permettant la modification du Plan d'Occupation des Sols de Clermont-Ferrand et les expropriations nécessaires. Dans la foulée, le préfet a pris un arrêté le 20 juin 2005 pour rendre effectif ce décret. Ces deux décisions ont pour seule motivation l'avis du Conseil d'État... qui n'est pas rendu public ! Les bizarreries antidémocratiques de la législation française rendent légale cette façon de procéder, malgré le principe général de l'obligation de motiver les décisions administratives. Seul un recours (très aléatoire) devant la juridiction européenne pourrait théoriquement changer cet état de fait...

En fait, l'échéance légale la plus déterminante sera l'enquête d'utilité publique concernant l'installation classée elle-même (sous la responsabilité du constructeur de l'incinérateur). La date n'en n'est pas encore connue mais il faut se préparer à l'utiliser pour démontrer aux élus et à l'administration l'opposition majoritaire de la population à l'incinération des ordures ménagères.

En attendant, le Collectif PROPRE (Pour Repenser l'Organisation du Plan de Recyclage et d'Élimination des déchets) vient d'être créé. Il a été fondé par des élus (O. Saugues, sénatrice ; D. Laville, maire d'Aulnat ; B. Pasciuto, maire de Cournon ; J.-P. Georget, maire de Lempdes ; Y. Reverseau et A. Laffont, conseillers municipaux de Clermont-Fd) et deux collectifs d'associations : le Collectif contre l'incinération, dont nous faisons partie, et le CCIIPAC. ■

Pétition nationale :

« Appel pour un avenir sans incinérateurs »

Cette pétition, initiée par Dany Dietmann, maire de Manspach (Haut-Rhin), qui a déjà tenu trois conférences dans la région, et l'ancienne ministre Corinne Lepage, a déjà recueilli parmi les premières signatures celle du cancérologue Dominique Belpomme. Cette action nationale démontre la prise de conscience de l'ensemble de la société française pour le problème des déchets et la nocivité des incinérateurs. <http://avenir-sans-incinerateurs.over-blog.com>

L'agenda

14 et 15 septembre de 8 h 30 à 18 h, Riom : procès des faucheurs volontaires de Marsat. Rassemblement place du Pré-Madame (en face du tribunal).

- Grande manifestation festive de soutien
- Conférences sous chapiteau
- Informations sur le déroulement du procès
- Au cinéma « Le Rexy » : projection des films *Ça s'est passé à Molène* et *Le bien commun*

S'il vous est possible d'héberger des personnes venues apporter leur soutien à cette manifestation, contactez-nous au 06 12 41 96 32.

16 septembre, Clermont-Ferrand : procès des faucheurs volontaires de Nonette. Rassemblement place de l'Étoile (devant le Palais de justice).

24 septembre, Bar-le-Duc (Meuse) : manifestation nationale contre l'enfouissement des déchets radioactifs. Départ en car du Puy-de-Dôme, contact : 04 73 63 09 75.

25 septembre, Saint-Gervais-d'Auvergne : foire « Bionature en Combrailles ». Stand de Puy-de-Dôme Nature Environnement.

26 octobre : « Santé et environnement », conférence de François Veillerette (président du Mouvement pour le droit au respect des générations futures) sur les pesticides.

Lieu et heure à préciser (renseignements : pddne@laposte.net).

O.G.M.

Où mettre les O.G.M. ?

Après les destructions d'O.G.M. « au champ », le débat s'est fortement concentré sur les essais de cultures qualifiées de thérapeutiques. On ne peut qu'être soucieux de la situation des enfants atteints de mucoviscidose et de leurs parents. Il n'est pas envisageable de faire l'impasse sur la question posée : faut-il continuer les essais « au champ » de plantes OGM dont on attend un soulagement pour des malades dont la vie est si difficile ? Mais il faut rester clairs et rigoureux.

Thérapeutique ou fric ?

Plusieurs médicaments sont actuellement délivrés pour soigner la mucoviscidose. Ils apportent aux malades non seulement de la lipase gastrique dont le rôle est le plus important, mais aussi d'autres enzymes utiles. Ils sont tous produits à partir de pancréas de porc. Il n'y a pas actuellement de production à partir d'O.G.M. en milieu confiné.

(Suite page 2)

Cela dit, une telle production est possible avec des O.G.M. en digesteurs. Elle pourrait être mise en route rapidement. Les techniques nécessaires sont connues et maîtrisées. L'insuline, largement utilisée par les diabétiques, est produite par ce moyen. Pour la mucoviscidose, on pourrait utiliser soit des micro-organismes, soit des cellules végétales. Cela permettrait de choisir la filière la plus favorable aux patients. On profiterait alors éventuellement d'avantages d'une production à partir de plantes.

Par ailleurs, le projet de Meristem Therapeutics semble ne pouvoir délivrer que la lipase gastrique et non les autres enzymes dont ont besoin les patients. Il ne pourrait donc remplacer que partiellement les produits existants. **Les essais en plein champ ne sont donc pas justifiés.** Alors, pourquoi ces essais ? On peut comprendre le choix de Meristem : tout se passe comme si l'objectif était d'abord de valoriser les cultures de maïs, spécialité de Limagrain. La coopérative est devenue une multinationale et ses coopérateurs se sont transformés en actionnaires.

Mais pourquoi les pouvoirs publics ne sont-ils pas intervenus ? Que l'on n'invoque pas de problème de financement : quand on veut trouver de l'argent, on en trouve. Abandonner la recherche au secteur privé ou soumettre la recherche publique aux méthodes du privé ne sert pas l'intérêt des malades. Il y a là une carence grave.

Haro sur les faucheurs

Bien sûr, des voix s'élèvent pour condamner véhémentement les destructeurs d'O.G.M. au nom de la République, de la légalité, de l'ordre établi, du respect de la propriété... en oubliant simplement les nuisances irréversibles que risquent de déclencher les O.G.M. cultivés en extérieur. Ces nuisances apparaissent de plus en plus probables au fur et à mesure que se précisent nos connaissances. Le rapport des « Quatre sages », réalisé à la demande du gouvernement, indiquait qu'une production « au champ » ne pourrait être retenue que si les alternatives avaient été examinées. Ce qui n'a pas été fait.

750 personnalités scientifiques de 79 pays différents ont publié récemment une lettre ouverte à tous les gouvernements*. Ils demandent :

– la suspension immédiate de toute propagation dans l'environnement des cultures et des produits génétiquement modifiés, commercialement et dans des essais de plein champ, pour au moins cinq ans ;

– l'annulation et l'interdiction des brevets sur le vivant, sur les organismes, les semences, les lignées cellulaires et les gènes ;

– une investigation publique exhaustive sur l'avenir de l'agriculture et la sécurité alimentaire pour tous.

Ce qui se passe est une négation du principe de précaution, pourtant inscrit maintenant dans la Constitution. Alors, où est la légalité ? Où est l'État de droit si facilement invoqué par les autorités ? Quel est l'avenir réservé à nos enfants ? Puy-de-Dôme Nature Environnement n'a pas appelé à la destruction d'O.G.M.. Mais reconnaissons que les « faucheurs volontaires » ont fait preuve de courage et se sont conduits en citoyens responsables. Il n'est pas question de les abandonner à la vindicte de ceux qui menacent notre avenir.

Les irresponsables sont les politiques et les responsables des administrations qui préfèrent soutenir les lobbies en place et refusent de voir les véritables enjeux. Il est vrai qu'ils n'aiment pas voir les citoyens s'occuper eux-mêmes de leur avenir... Ils sont dangereux, car si disparaissent les régulations nécessaires comme le principe de précaution, que restera-t-il d'autre que la légitime défense ? ■

* Vous pouvez consulter ce texte sur internet à l'adresse www.i-sis.org.uk ou nous demander une version sur papier.

Déchets

Actualités d'ailleurs

Un incinérateur moderne, ça brûle ! Le 12 août 2005, un incendie s'est déclaré dans la cuve de réception de l'incinérateur de Nîmes. Le non-respect des règles de stockage et la défaillance du système anti-incendie de cette installation pourtant très récente (2004) ont occasionné la combustion à l'air libre de milliers de tonnes d'ordures... Bonjour la pollution de l'atmosphère ! Il faut préciser que cette cuve, implantée dans une nappe phréatique, n'est pas étanche... Bonjour la pollution de l'eau !

Un incinérateur moderne, ça pollue ! Le four « à lit fluidisé » de l'incinérateur de Mulhouse, construit en 1999, accumule les pannes et ne respecte pas les normes en ce qui concerne les émissions de dioxines. Remarquons que l'actuel exploitant est justement l'entreprise Novergie, seule candidate à l'appel d'offres du VALTOM, avec laquelle ce dernier négocie actuellement son projet.

Bonne nouvelle ! Le projet d'incinérateur de Gueugnon est abandonné. La nouvelle majorité du Conseil général a été sensible aux actions menées par les associations : deux manifestations, deux pétitions, des conférences...

Mauvaise nouvelle ! La France n'a toujours pas transposé dans la loi la directive européenne sur les emballages (qui prévoit des objectifs de recyclage plus ambitieux), bien que les délais impartis soient dépassés. Pourtant, les Français sont les Européens qui consomment le plus d'emballages par habitant ! ■

Les énergies à tout va

Avez-vous lu quelque chose à son sujet dans votre journal ? Votre député ou votre sénateur vous en a-t-il parlé ? Et pourtant, elle fut bel et bien votée. Quoi donc ? La loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, bien sûr ! Le débat qui l'a précédé, il y a deux ans, de cela n'avait pas apporté grand-chose non plus à l'information du public.

Cette loi d'orientation donne clairement le premier rôle au nucléaire et engage la construction d'un nouveau réacteur. La décision avait d'ailleurs été prise avant le vote de la loi, ce qui en dit long sur la liberté de choix laissée à nos parlementaires. Dans le domaine de la recherche, même priorité avec le projet ITER qui absorbera la quasi-totalité des moyens financiers.

On nous promet maintenant un débat sur la gestion des déchets radioactifs. Il sera tout autant verrouillé puisque, là aussi, les décisions sont déjà prises avec la construction d'un site d'enfouissement à Bure pour les déchets les plus nocifs. **La manifestation nationale du 24 septembre à Bar-le-Duc (voir l'agenda) est plus que jamais nécessaire.**

Car dans ce contexte, une mobilisation massive doit se mettre en place dès maintenant pour remettre en cause ces orientations. L'année 2006, vingt ans après Tchernobyl, sera cruciale. Le travail à faire est l'affaire de tous. Il ne doit pas être abandonné à quelques poignées de militants. ■

Pour en savoir plus, vous pouvez nous demander un « dossier noir de l'EPR » (19 € + frais de port).

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT
 Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995
 19, rue Chabrol – 63200 RIOM
 ☎ 04 73 83 63 66 – ☎ 08 25 17 79 60
 ✉ pddne@laposte.net
 Directeur de la publication : Marcel BREUGNOT
 Imprimerie DROUIN – 63170 AUBIÈRE
 ISSN 1152-8184 – Dépôt légal septembre 2005 – Ne pas jeter sur la voie publique

Votre avenir dépend de vous...

ADHÉREZ à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 €
 (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Liberté, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

Nouvel Hôpital d'Estaing : alertez les bébés !

Puy-de-Dôme Nature Environnement a présenté ses observations dans le cadre de deux enquêtes publiques concernant le projet de pôle hospitalier mère-enfant baptisé « Nouvel Hôpital d'Estaing » (N.H.E.), à Clermont-Ferrand.

La première, qui s'est déroulée du 9 mai au 9 juin dernier, portait sur les installations classées pour la protection de l'environnement que doit comporter le nouvel hôpital, pour permettre le stockage et l'utilisation de produits nécessaires à son fonctionnement.

La seconde, qui s'est tenue du 13 juin au 13 juillet, concernait le projet présenté par Michelin en vue de l'instauration de servitudes d'utilité publique sur le site de l'ancienne usine d'Estaing. Ces servitudes portent notamment sur l'interdiction de construire sur une partie du site, pour cause de pollution, et sur l'interdiction de pompage et d'utilisation de l'eau de la nappe souterraine sous le site, pour cause de pollution également...

Remarquons qu'il aurait été plus cohérent d'évaluer l'état du terrain et de porter les résultats des expertises successives à la connaissance des citoyens, avant de s'interroger sur la manière d'y construire une maternité. Elle devrait en effet être construite sur une nappe polluée par des hydrocarbures (benzène, naphthalène, toluène, xylène, hydrocarbures aromatiques polycycliques...), des composés organo-halogénés volatils et des métaux lourds (antimoine, arsenic, baryum, nickel, manganèse, strontium...), et au bord d'une véritable décharge (2 à 300 000 mètres cube de terre polluée !).

Sous les pavés, Clermont plage...

Le bulletin municipal *Demain Clermont-Ferrand* du mois de mai expliquait que l'hôpital serait construit sur un « terrain exempt de pollution » et que la zone polluée inconstructible ne représenterait « que » 11 % des 14 hectares de la friche industrielle... C'est oublier que les polluants circulent dans l'intégralité de la nappe phréatique, y compris dans la partie située juste au-dessous du futur hôpital. C'est bien l'avis de Michelin lorsqu'il demande l'interdiction de pompage. Cette nappe étant située à faible profondeur, qu'advient-il lors des excavations nécessaires aux travaux ?

...sous la maternité, la décharge !

L'ampleur de la pollution du site et les surcoûts induits par la dépollution auraient-ils été sous-estimés ? Le dossier n'a pas déplacé les foules. Nous attendons maintenant les conclusions des deux commissaires-enquêteurs. ■

Yuri Bandazevski

Une bonne nouvelle : le professeur Yuri Bandazevski est revenu chez lui, bien que sa liberté d'action ne soit pas encore totale. Son appel pour créer en Biélorussie un laboratoire consacré à l'étude des conséquences de Tchernobyl a été entendu. La CRIIRAD a fait, là encore, un énorme travail. Le projet est en bonne voie. **Il faut maintenant terminer la souscription qui réunira les fonds nécessaires.** Les chèques, à l'ordre de la CRIIRAD, peuvent nous être remis ou envoyés directement à la CRIIRAD.

CRIIRAD - 471, avenue Victor-Hugo - 26000 VALENCE
Sur internet : www.criirad.com

Reconquérir la qualité de l'eau

Cela fait dix ans que Phyt'eauvergne « surveille » l'augmentation des pesticides dans les eaux auvergnates. Nous savons à présent qu'il y en a davantage dans les rivières que dans les ruisseaux, dans les zones agricoles que sur les montagnes. Plus on recherche de pesticides, plus on en trouve ; si on abandonne la surveillance des ruisseaux, on n'en trouvera plus dans leurs eaux. Cela s'appelle reconsidérer le réseau de surveillance sans en altérer la pertinence (*sic*).

On pourrait se poser cette simple question : doit-on désherber partout ? Le plan de désherbage communal du Puy-en-Velay est sélectif et utilise à nouveau le désherbage manuel. Et si on diminuait aussi les pesticides dans les champs et les vergers ?

Chacun de nous pourra montrer sa préoccupation pour la qualité de l'eau en répondant au questionnaire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne avant fin octobre (disponible sur demande au 04 73 17 07 10, ou sur internet à l'adresse www.eau-loire-bretagne.fr).

Construction propre

Si vous mettez des fenêtres isolantes, sachez qu'il faut faire une déclaration préalable en mairie. Choisissez bois ou alu, mais pas PVC, néfaste pour l'environnement. Nos voisins allemands renoncent à l'utiliser, à Berlin, Bonn, Munich... Un livre vert de la commission européenne, en 2000, détaille les inconvénients de ce matériau. Très polluant à produire, impossible à recycler, bon combustible en cas d'incendie au point d'inquiéter sérieusement les pompiers préventionnistes, sensible au soleil, il se dégrade plus vite que prévu, en quelques années. Et gare aussi aux revêtements de sol qui en contiennent !

Erratum

Une erreur de retranscription s'est glissée dans notre bulletin n° 42 du mois de mai. Page 4, sous le titre « L'irrigation tombe à l'eau », il fallait lire : « ...les promoteurs annonçaient 2 000 hectares de surfaces cultivées... », et non 3 000. Nous prions nos lecteurs de nous en excuser.

Affichage publicitaire

Puy-de-Dôme Nature Environnement continue de participer aux groupes de travail chargés d'élaborer les règlements locaux de publicité. Une première réunion s'est déroulée à Cournon à la mi-juin. Le maire a affirmé son intention de réduire le matraquage publicitaire. Encore faudra-t-il, alors même que 73 % des Français trouvent la publicité « envahissante », que cette ambition se traduise par des mesures concrètes.

À Thiers, où toute publicité est interdite dans le périmètre du parc Livradois-Forez, la mairie s'apprête au contraire à autoriser l'affichage, mais à dose homéopathique. Quant à la centaine de panneaux illégaux installés dans cette commune depuis des années, elle devrait disparaître. Ce n'est bien sûr pas du goût des afficheurs. La municipalité doit à présent tenir bon.

Expéditeur : PdDNE - 19, rue Chabrol - 63200 RIOM

Votre avenir dépend de vous...

Adhérez à Puy-de-Dôme

Nature Environnement !

(Bulletin d'adhésion en page 3)

Quand l'eau circule... mal

À Volvic, l'immense rond-point construit en bas de la côte des Châtaigniers a-t-il pour seul objectif la sécurité des automobilistes ? Un projet de zone commerciale y pointe le bout de son nez. Riom lance l'étude d'une « zone est » sur 70 hectares.

L'urbanisme industriel et commercial tel qu'il se pratique dans notre pays a généralement un impact désastreux sur le paysage et repose entièrement sur l'usage obligatoire de la voiture individuelle.

D'une manière générale, l'urbanisation va bon train : la France bétonne, à elle seule, 60 000 hectares chaque année. Et sur ces surfaces imperméabilisées, l'eau de pluie coule rapidement vers les rivières et augmente les risques d'inondation, au lieu de recharger les nappes phréatiques, ce qui est un facteur de sécheresse. Encore une cause de nuisance que l'on ne cite que rarement et qu'il ne faudrait pas oublier.

Amiante

Le 10 novembre prochain se déroulera le premier procès intenté par d'anciens ouvriers malades de l'amiante à l'encontre de Michelin pour faute inexcusable de ne pas avoir protégé ses salariés du contact avec cette substance cancérigène.

Rendez-vous à 8 h 45 au Tribunal des affaires de sécurité sociale de Clermont-Ferrand. D'autres procès suivront. Rappelons que les experts les plus optimistes prévoient 100 000 morts dus à l'amiante en Europe pour les vingt années à venir.